

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21834) | Jury par défaut | Tous les candidats | 10 | 267 | 16 | 17 | 22 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, **nos conditions d'entrée en formation sont sélectives !**

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

La formation est accessible après vérification d'exigences préalables administratives, physiques et techniques (voir [ICI](#)).

Une fois ces vérifications préalables réalisées, les candidats se présentent à une épreuve de sélection orale :

- Epreuve orale : entretien de motivation et projet personnel

Compte-tenu du nombre restreint de parcours, la motivation est un facteur déterminant de l'entrée en formation

Pour être convoqué(e) aux tests d'exigences préalables (TEP) et aux épreuves de sélection, vous devez être inscrit(e) à la formation via le site web du CREPS : <https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/> avant le 07/04/2022

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Contenu de la formation :

Principaux contenus : anatomie, physiologie, psychologie, pédagogie, réglementation, méthodologie de projet et mise en œuvre de cycle d'apprentissage. Ils sont abordés d'une manière très contextualisée, en relation avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont largement réalisées en situation professionnelle.

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «Activités physiques pour tous»

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention «activités physiques pour tous» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Dates de la formation :

- inscription avant le 07 avril 2022

- TEP : 21/04/2022

- oral de sélection le 22 avril 2022

- positionnement avant formation : le 05, 06 ou 07 juillet 2022

- formation (dates prévisionnelles) : 05/09/22 au 30/06/2023

(formation en alternance)

plus d'informations [ICI](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Contexte lié aux diplômes du ministère en charge des sports

Les formations conduisant à l'obtention des diplômes du ministère en charge des sports sont régies par le code du sport et des arrêtés spécifiques. Ainsi, pour intégrer ces formations, le candidat doit valider certaines exigences préalables. Certaines de ces exigences sont d'ordre administratif, d'autres en revanche, permettent de vérifier que le candidat possède les capacités physiques / techniques nécessaires pour tendre vers la réussite de son projet de formation.

En ce qui concerne le BPJEPS éducateur sportif mention Activités physiques pour tous, deux vagues de tests sont normalement déployées :

- Les tests d'exigences préalables (TEP), réglementés, comprenant un tests d'endurance et un test technique. Ces tests permettent de vérifier les prérequis techniques et physiques du candidat pour intégrer la formation.
- Les tests de sélection, propres au CREPS de Vichy, qui permettent d'affiner la liste des candidats.

Normalement, les TEP ont lieu avant les tests de sélection.

Les modalités de sélection

Les modalités retenues finalement

La sélection des candidats s'est finalement faite sur dossiers. Les candidats concernés sont ceux qui avaient confirmé leurs vœux et qui étaient inscrits dans notre établissement via un formulaire en ligne.

Les critères généraux d'examen des vœux et leur mise en lien avec le dossier Parcoursup du candidat :

- la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat : ces critères ont été vérifiés principalement par le projet de formation du candidat ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt » ;
- le degré de pratique sportive personnelle du candidat : ce critère a été vérifié principalement par les notes d'EPS des bulletins de 1ère et de terminale ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt »
- l'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat : ces critères ont été appréciés principalement avec les notes de français obtenues lors des épreuves anticipées du baccalauréat ou des bulletins de 1ère et de terminale lors de l'absence de note de bac.

La commission d'examen des vœux s'est tenue après que les classements aient été préparés par les coordonnateurs de formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans

ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Comme pour les années précédentes, les expériences vécues lors de cette campagne 2020 prouvent encore une fois que les candidats manquent d'informations sur le fonctionnement de la plateforme parcoursup et sur les démarches associées. Pourtant, les informations sont disponibles et détaillées.

Voici donc les quelques conseils que nous pouvons apporter auprès des candidats :

- Prendre le temps de lire tout ce qui est écrit sur la présentation des formations sur la plateforme
- Ne pas hésiter à contacter l'organisme de formation s'il y a un doute ou une incompréhension par rapport à ce qui est sur la plateforme
- Aller voir les ressources dont les liens figurent dans le paramétrage, et qui permettent d'obtenir des informations précises et pratiques
- Se rendre sur les forums et salon de la formation pour rencontrer les organismes de formation
- Se rendre aux journées portes-ouvertes pour aller à la rencontre des formateurs
- Contacter soi-même l'organisme de formation et ne pas le « déléguer » au responsable légal.
- Si les candidats renseignent une adresse mail dans parcoursup, ils doivent y accéder souvent pour voir si l'organisme de formation lui a envoyé des informations
- Bien lire les modalités de convocation aux tests de sélection (mails)

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|--|---|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | Notes en Français | bulletins de 1ère / notes obtenues lors des épreuves du bac de français | Très important |
| | Notes d'EPS | Notes en EPS | Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / résultats de la dernière classe fréquentée | Très important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | Qualité et complétude du dossier | Fiche Avenir | Important |
| | Capacités à l'oral | Notes de français oral de motivation | Capacités à s'exprimer lors de l'entretien de sélection | Très important |
| | Expression écrite / Qualité de la syntaxe | Notes de français | Projet de formation motivé | Très important |
| Savoir-être | Autonomie, capacité d'organisation | Méthode de travail / autonomie | Fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) bulletins / entretiens de sélection | Essentiel |
| | Capacités à s'investir, implication | Capacités à s'investir | Fiche avenir, projet de formation motivé, entretien de sélection | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Maîtrise de exigences de la formation | Vérification des exigences préalables | Réussite aux épreuves physiques | Essentiel |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|--|---|----------------|
| | Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation | Projet de formation motivé | Projet de formation motivé / entretien de sélection | Essentiel |
| | Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance | Structure trouvée ou non Connaissance du milieu | Entretien de sélection | Très important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation | Expériences d'encadrement ou d'animation Expériences professionnelles ou les stages que vous avez effectués Pratiques sportives et culturelles | Rubrique activités et centres d'intérêts | Essentiel |
| | Engagement (citoyen, associatif) | Engagement citoyen (via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne) ou bénévole dans une association ou un autre cadre | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêt | Essentiel |

Signature :

Thomas SENN,
Directeur de l'établissement CREPS de Vichy